



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de Gestion des Déchets Année 2022

PARTIE 1 - LES INDICATEURS TECHNIQUES 2022

Chapitre 1 - Le territoire et son organisation (collecte et traitement)

1.1 Territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre

Le Syndicat Mixte Lys Audomarois, compétent dans le domaine du traitement du déchet, couvre :

- La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer – (105 000 habitants)
- La Communauté de Communes du Pays de Lumbres – (24 000 habitants)

La typologie du territoire est mixte, à dominance rurale (source SNOE).

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service

La collecte :

La collecte des déchets ménagers est une compétence de nos deux adhérents :

- La **C.A.P.S.O.** collecte en portes à portes les ordures ménagères et les recyclables pour toutes les communes de son territoire.

De même, elle organise, une collecte en portes à portes en déchets verts sur certaines communes.

Pour d'autres, les déchets verts peuvent être également collectés en apports volontaires, sur des points non permanents.

Le verre est en apports volontaires, dans des bornes, prévues à cet effet et sur certaines communes en porte à porte (jusqu'en décembre 2022).

Le papier et le carton peuvent eux être déposés dans des bornes, en apports volontaires.

Enfin, la C.A.P.S.O. réalise aussi parfois la collecte en portes à portes d'encombrants sur inscription de ses habitants.

- La **C.C.P.L.** collecte en portes à portes les ordures ménagères et les recyclables pour toutes les communes de son territoire.

Le verre est collecté dans des bornes d'apports volontaires, prévues à cet effet.

Le papier et le carton peuvent également être déposés dans des bornes d'apports volontaires.

Le traitement :

Le traitement des déchets collectés se fait, soit par incinération dans le Centre de Valorisation Energétique (Syndicat Mixte Flandre Morinie) pour les **O.M.**, soit par tri via le Centre de tri, propriété du SMLA, pour les **recyclables**.

Concernant les bornes d'apports volontaires **verre**, ou **papier-carton**, elles sont expédiées directement vers les usines de traitement. Pour le verre collecté en porte à porte il est déposé sur notre quai de transfert verre du centre de tri.

Pour ce qui est des **déchets verts** collectés en portes à portes, ils sont traités sur la plateforme de compostage, tout comme les déchets verts des services municipaux et ceux des professionnels des espaces verts.

Sur l'ensemble du territoire, à destination des ménages et des professionnels, se répartissent 6 déchèteries :

- Longuenesse
- Lumbres
- Arques
- Aire sur la Lys
- Dennebrœucq
- Saint-Martin-lez-Tatinghem

Dix communes de notre territoire ont accès aux déchèteries du SEVADEC :

- Audrehem
- Journy
- Tournehem sur la Hem
- Bayenghem-les-Eperlecques
- Nordausques
- Zouafques
- Bonningues-les-Ardres
- Nort-Leulinghem
- Clerques
- Rebergues

Cela s'explique :

Lorsque ses communes ont intégré la C.C.P.L. et la C.A.P.S.O., elles étaient éloignées de nos déchèteries.

Dans le souci de toujours rendre un service public de qualité, les Maires de ces communes ont été contactés afin de se prononcer sur la continuité d'accès aux déchèteries du SEVADEC.

Sur onze communes interrogées, dix ont souhaité conserver cet accès. De fait, cet accès donne donc lieu au versement d'une participation de ces dix communes à hauteur de 20 € H.T. par habitants. Depuis 2021, les habitants de ces communes peuvent aussi se rendre dans les déchèteries du SMLA.

		Ordures ménagères	Recyclables secs	Verre	Déchets verts Ménages	Déchets verts des Professionnels	Déchets verts des EPCI	Déchets des déchèteries
Collecte	Séparée							
	PAV							
	Porte à porte							
Transport	Régie							
	Prestataires Entreprise							
Traitement								
	Prestataire Associatif							
	Prestataire Entreprise							
	Régie							
	Délégation							

Maitrise d'ouvrage EPCI adhérents

Maitrise d'ouvrage SMLA

Chapitre 2 - Le traitement des déchets : organisation 2022

Pour assurer sa compétence traitement des déchets, le Syndicat Mixte Lys Audomarois s'organise autour de 4 types d'équipements :

2.1 Les six déchèteries

2.1.1 Les hauts de quais

Le SMLA est propriétaire des six déchèteries du territoire.

La gestion des **hauts de quai**, c'est-à-dire : l'accueil, le fonctionnement et l'évacuation des bennes, est assurée en régie.

La gestion des **bas de quai**, correspondant au transport et au traitement, est assurée par des prestataires. Toutefois, il est à noter qu'une partie du transport de ces bas de quai est assurée en régie.

Déchèterie de Longuenesse – route des Bruyères

Elle est composée de **10 quais**, d'un bâtiment pour la réception des D.3.E., des D.M.S. et d'un container pour les pneus.

Le site est géré par 3 agents titulaires et l'équipe est renforcée, en haute saison, par un saisonnier et des vacanciers.

Tous les déchets autorisés sont acceptés.

Déchèterie d'Arques – rue Colbert

Elle est composée de **8 quais**, d'une zone couverte, depuis 2022, pour la réception et le stockage des D.3.E. et des D.M.S.

Le site est géré par 2 agents titulaires. En haute saison, l'équipe est renforcée par un saisonnier et des vacanciers.

Le plâtre, les laines minérales et les pneumatiques ne sont pas acceptés dans cette déchèterie, par manque de place.

En 2021, une benne éco mobilier a été installée, ce qui permet l'acceptation de ce type de déchets.

Déchèterie d'Aire sur la Lys – zone d'activité du Parc Saint Martin

Elle est composée de **11 quais**, d'un bâtiment pour la réception des D.3.E. et des D.M.S., et d'une zone de stockage couverte/ouverte.

Le site est géré par 2 agents titulaires et l'équipe est renforcée, en haute saison, par un saisonnier et des vacanciers.

Tous les déchets autorisés sont acceptés.

Déchèterie de Dennebroeucq – lieudit « le Moulin à Vent »

Elle est composée de **12 quais**, d'un bâtiment pour la réception des D.3.E. et des D.M.S. et d'une zone de stockage couverte/ouverte.

Le site est géré par 2 agents titulaires et l'équipe est renforcée, en haute saison, par un saisonnier et des vacanciers.

Tous les déchets autorisés sont acceptés.

Déchèterie de Lumbres – RD 342 - lieudit « derrière la grange »

Elle est composée de **10 quais**, d'un bâtiment pour la réception des D.3.E. et des D.M.S. et d'une zone

de stockage couverte/ouverte. Ce site est géré par deux agents titulaires et l'équipe est renforcée, en haute saison, par un saisonnier et des vacanciers.

Tous les déchets autorisés sont acceptés.

Déchèterie De Saint-Martin lez Tatinghem

Elle est composée de **14 quais**, d'un bâtiment pour la réception des D.3.E. et des D.M.S. et d'une zone de stockage couverte/ouverte.

Le site est géré par 3 agents titulaires et l'équipe est renforcée, en haute saison, par un saisonnier et des vacanciers.

Tous les déchets autorisés sont acceptés.

En ce qui est des **hauts de quai**, certains déchets sont réceptionnés, triés (c'est par exemple le cas des D.D.S.). Leurs enlèvements sont gérés directement par les agents de déchèterie :

Les pneumatiques.

Ils sont stockés soit en benne, hors quai, ou dans un bâtiment créé à cet effet.

Leurs enlèvements et leurs traitements sont assurés par Gommage.

Nous sommes à ce propos sous conventionnement Alliapur.

Les pneumatiques sont traités en réemploi puisqu'ils sont réutilisés comme pneumatiques.

Les déchets d'équipements électronique et électrique.

Ils sont collectés et traités par envie 2 E de Lesquin. 74% des tonnages sont recyclés, 13% sont valorisés (matière et énergétiques) et 13% sont stockés dans des installations spécialisées. Un soutien financier est apporté par Ecosystème/OCAD3E.

Les Déchets Ménagers Spéciaux sont transportés et traités par Chimirec Norec.

Ces produits sont divisés en deux catégories :

- Ceux soutenus par l'éco-organisme Eco-DDS
- Ceux non soutenus par l'organisme Eco-DDS

Chaque catégorie est définie dans une liste de produits suivant : une marque, une nature de produit, une contenance, un emballage...

Ces produits peuvent être :

- Recyclés par exemple en combustibles (emballages souillés)
- Régénérés pour une utilisation à l'identique (huiles)
- Récupérés en fonction de la matière (aérosols, batteries, films radiographiques)

Le textile.

Il est collecté dans des bornes prévues à cet effet et est transporté et traité par le Relais.

Le mode de traitement est ici le réemploi, le recyclage et la réutilisation.

Le verre.

Il est collecté dans des bornes prévues à cet effet. Il est enlevé par les collectivités adhérentes. Son traitement est une réutilisation, le verre bouteille redevient du verre bouteille.

Les Cartouches d'encre.

Elles sont collectées par Printerrea. Elles sont triées, valorisées ou réutilisées. Les cartouches réutilisables sont confiés à un atelier protégé et sont rechargées en encre. Le SMLA bénéficie pour ces cartouches d'un soutien en fin d'année.

2.1.2 Les bas de quai

Le SMLA possède 111 bennes, de 15 à 35m³, servant à la réception des déchets.

Le tri des déchets se fait par catégorie :

- Déchets Verts
- Bois en mélange
- Papiers / Cartons
- Eco-mobilier
- Gravats
- Laines et Plâtres Composite
- Ferrailles
- Encombrants
- Mobilier

Le remplissage des bennes est géré par les agents de déchèteries, en fonction des apports usagers. L'enlèvement des bennes est programmé par les agents et intervient dans les 24 heures suivant la demande. Les bennes sont enlevées et transportées soit par notre service transport (deux agents) soit par des prestataires retenus après appel d'offres.

	Transport	Traitement	Mode de traitement
Déchets verts	SMLA / TSB	SMLA/ Astradec / Terralys/Paccou	Compostage/ recyclage
Gravats	Astradec	Astradec	Réutilisation
Encombrants	SMLA/Astradec	Astradec/SMFM	Valorisation énergétique
Plâtre	SMLA/Astradec	Astradec	Réutilisation
Laines minérales et Plâtre composite	SMLA/Astradec	Baudelet	Enfouissement
Bois en mélange	SMLA/Astradec	Astradec	Réutilisation
Ferrailles	SMLA/Baudelet	Baudelet	Réutilisation
Mobilier*	Baudelet/Ramery	Prestataires divers en fonction des produits	Réemploi/ réutilisation/recyclage/incinération
Papier/carton	SMLA/Paprec	Tri Récup'Aire/Suez ou Cartonneries de Gondardennes	Recyclage

* Soutenu par l'éco-organisme Eco mobilier

2.2 La compostière

Le SMLA gère également en régie une compostière, située zone du Brockus à Saint-Omer.

Un agent est présent sur le site.

Sur la compostière, seuls sont traités :

- Les déchets verts des déchèteries (1 partie)
- Les déchets verts des services municipaux
- Les déchets verts des E.P.C.I. adhérents (issus des portes à portes et des collectes en apports volontaires)
- Les déchets verts des professionnels des espaces verts.

En 2022, la compostière a traité **7 701, 400t** de déchets verts.

La plateforme se divise en quatre zones :

Zone d'entrée des déchets verts – limitée à 800 tonnes de déchets verts non broyés / Zone de fermentation / Zone de maturation / Hangar pour le stockage du compost fini.

Le déchet vert est broyé par un prestataire de service retenu par appel d'offres, actuellement Astradec.

Ce déchet va subir une fermentation aérobie, c'est-à-dire en plein air. Il sera retourné au minimum 3 fois sur les 4 à 5 mois de traitement. Puis, il sera criblé, tamisé, par un prestataire de service, retenu par appel d'offres, actuellement Astradec. A l'issue, le compost produit est normé NF 44-051. Ce produit fini peut être utilisé sans utiliser un plan d'épandage.

En 2022, le prix de traitement du déchet vert entrant est de 21 € HT la tonne pour les collectivités et de 22.50 € la tonne pour les entreprises d'espace vert du territoire et 46 euros pour les entreprises hors territoire.

Le compost est distribué gratuitement aux communes qui en font la demande. Le reste est vendu majoritairement à des agriculteurs, selon un tarif dégressif allant de 10€ à 3.50€ la tonne (d'une tonne achetée à 500 tonnes achetées). A ce titre, 4 092.25 tonnes ont été vendues en 2022 pour 15 035.61 euros, soit en moyenne 3.67 euros la tonne.

La plateforme de compostage n'étant pas suffisamment grande pour capter la totalité des déchets verts produits sur le territoire, une partie des bennes de déchèteries doit être traitée chez des prestataires extérieurs (Astradec-Wizernes, Paccou - Lederzeele et Terralys à Escoeuilles).

2.3 Le centre de tri

Le Centre de tri, implanté à Arques, a été construit en 2001. Le site est soumis à autorisation et peut accueillir 9000 tonnes de recyclables et 7 500 tonnes de verre.

La gestion du Centre de tri est confiée par appel d'offres à l'association Récup'Aire. Cette association compte, sur le site d'Arques au 31 décembre 2022, 4 CDI : 3 hommes et 1 femme (encadrants, administratifs, maintenances) et 35 CDDI : 23 hommes et 12 femmes (trieurs, caristes, maintenances). Au siège social 5 personnes en CDI et 2 contrats d'alternance participent au bon fonctionnement du Centre de tri et de assurent l'accompagnement du personnel.

En 2022, le Centre de tri a réceptionné 8 396 tonnes de déchets dont 2 010.90 tonnes de verre

Ces déchets sont issus des ménages et ont fait l'objet de collectes par les deux E.P.C.I. adhérents.

2.4 Le Centre de Valorisation Energétique (C.V.E.)

Le C.V.E. a été construit à Arques en 2010 - 2011.

Les déchets entrant en C.V.E. proviennent en majorité du territoire du SMLA : **Ordures ménagères, Refus de tri du Centre de tri, Encombrants** des déchèteries et **Encombrants** issus des portes à portes.

Certains de ces déchets proviennent également du SIROM nord : Ordures ménagères, Encombrants des déchèteries

Et du SMICTOM des Flandres : **Ordures ménagères, Refus de tri.**

A ces tonnages viennent s'ajouter les **Déchets Industriels Banaux (D.I.B.)** issus de sites de traitement de déchets.

Le C.V.E. traite nos déchets par incinération. Il produit de l'énergie électrique et de la vapeur, revendues réciproquement à EDF et aux cartonneries de Gondardennes. Au préalable, les déchets encombrants sont broyés par la société Astradec puisque le broyeur n'est plus utilisé pour des raisons de sécurité.

En 2022, le C.V.E. a accueilli **97 011.72 tonnes**. Il a permis de produire 20 819 MW d'électricité et d'exporter 105 037 MWh de chaleur.

Répartition des tonnages :

Type	2018	2019	2020	2021	2022
OM	75 630,26	73 808,05	76 532,00	76 816,36	71 603.16
Encombrants	5 872,44	5 874,90	7 456,24	10 602,44	11 968.46
Refus de tri	2 024,80	1 244,98	2 870,36	2 626,24	3 116.56
DAE / DIB	13 634,96	15 667,98	9 982,64	11 499,84	10 323.54
Total	97 162,46	96 595,91	96 841,24	101 544,88	97 011.72

Chapitre 3 - Le traitement des déchets : Bilan

3.1 Capacités et Tonnages traités

3.1.1 Taux global de valorisation

En 2022, le SMLA a traité ou fait traiter 75 254.24 tonnes de déchets sur l'ensemble de ses équipements du territoire.

Pour mémoire, en 2021 le Syndicat avait reçu 82 090.32 tonnes de ces mêmes déchets.

TAUX DE VALORISATION : 99%

3.1.2 Tonnages traités

Les tonnages traités sur les différents équipements sont :

➡ En centre de Valorisation Energétique (délégation au SMFM)

Tonnage entrant incinération hors déchèterie et refus de tri	30 680 T
Tonnage entrant global	35 229.44

O.M.R. (portes à portes),
hors encombrants
2022
C.A.P.S.O. : 25 367.72 T
C.C.P.L. : 5 231.86 T

O.M.R. (portes à portes),
hors encombrants
2021
C.A.P.S.O. : 26 245.26 T
C.C.P.L. : 5 474.74 T

O.M.R. (portes à portes)
hors encombrants
2020
C.A.P.S.O. : 25 915.14 T
C.C.P.L. : 5 418.96 T

Encombrants 2022
Déchèteries : 3 370.80 T
P à P C.A.P.S.O. : 80.46 T

Encombrants 2021
Déchèteries : 3 757.88 T
P à P C.A.P.S.O. : 157.28 T

Encombrants 2020
Déchèteries : 3179.32 T
P à P CAPSO : 167.10 T

Les refus de tri du centre de tri sont aussi traités en CVE

Refus de tri 2022
1 178.60 T

Refus de tri 2021
1 152.64 T

Refus de tri 2020
1 375.12 T

En 2020 Le centre de tri avait fonctionné en mode dégradé, par demi-équipe, ce qui expliquait l'augmentation des refus. En 2021, le fonctionnement a été quasi normal et les tonnages de refus sont en nette diminution. En 2022, le refus de tri est constant par rapport à 2021.



Lexique :

Valorisation Energétique : traitement qui permet de produire l'énergie ou qui est utilisé comme énergie.

Réutilisation : traitement qui permet à un déchet d'être utilisé à nouveau en détournant éventuellement son usage initial.

Le réemploi : opération où les objets ou biens sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

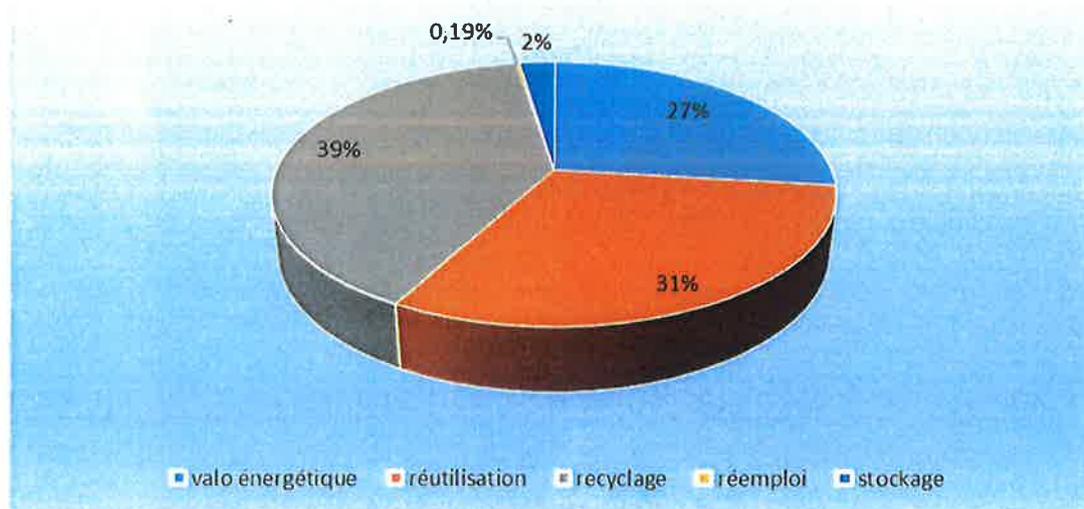
Le *recyclage* : traitement des *déchets* et de réintroduction des matériaux qui en sont issus dans le cycle de production d'autres produits.

Stockage traitement destiné à stocker des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économique optimale.

→ En déchèteries

Déchets transitant en déchèteries	Total 2022	Total 2021	Total 2020	Total 2019
Encombrants	3 318.18	3 757.88	3368.76	3514.48
Déchets verts	7 779.93	9 559.35	6 958.19	7 857.09
Gravats	9 781.93	10 277.05	7 679,576	8835.01
Carton / Papier	667.54	686.32	588.98	638.78
Bois	3 017.79	3 395.70	3 014	3 354.68
Métaux	1 094.32	1 282.71	1 223,470	1204.17
Plâtre pur	1 056.10	1 242.84	1 049.30	1401.38 en mélange
aines minérales et plâtre complexé	431.50	472.52	605.92	
Mobilier	3 143.88	3 207.15	2 275,430	2 141.52
D3E et lampes	1 016.60	1 029.54	885.389	770.187
Hors eco DDS				
Aérosols	1.685	2.072	3.495	4.326
Film Radiographique	0.761	1.082	0,910	0.895
Filtres à huile	0.903	1.081	1,829	2.328
Acides	0.402	0.443	0,903	1.303
Huiles de cuisine usagées		10.95	2,091	8.43
Peintures Pâteux	15.845	24.037	112,550	131.094
Emballages souillés	8.210	8.708	7,118	9.178
Phytosanitaires	1.322	1.716	3,493	7.288
Bases	2.632	2.557	1,969	2.266
Solvants	26.675	26.585	17,483	20.44
Combustibles	0	0	0,005	0.041
Total hors eco dds	58.435	68.281	206.21	254.90
Eco DDS				
Acides	0.355	0.328	0.061	
Aérosols	2.512	2.13	0,186	
Phytosanitaires et Biocides	1.697	1.856	0,273	
Autres DDS liquides	4.801	4.556	0,584	
Bases	0.333	0.280	0,039	
Combustibles	0.297	0.176		
Pâteux et solides inflammables	119.403	117.422	14,590	
Bidons vides combustibles chauffages	3.617	3.849	0,399	
Total eco dds	133.015	131.223	16.13	
Batteries	24.513	27.24	18.244	19.709
Huiles minérales	49.372	56.47	36.122	47.603
Piles	5.41	5.76	6.186	6.61
Vêtements	100.63		61.415	99.086
Pneus	67.56	67.92	64.679	49.03
TOTAL	31 548.19	35 271.83	28 003,725	30 126.93

mode de traitement en déchèterie 2022



➔ En compostière

Déchets verts municipaux 2022 : 1 4027.91 T (- 11.18%)

Déchets verts municipaux 2021 : 1 583.83 T

Déchets verts municipaux 2020 : 1 301.28 T

Déchets verts des ménages (portes à portes et apports volontaires – C.A.P.S.O.) 2022 : 4 219.32 T

Déchets verts des ménages (portes à portes et apports volontaires – C.A.P.S.O.) 2021 : 5 670.16 T

Déchets verts des ménages (portes à portes et apports volontaires – C.A.P.S.O.) 2020 : 4 642.59 T

Déchets verts des déchèteries 2022 : 1 306.090 T

Déchets verts des déchèteries 2021 : 2 239.04 T

Déchets verts des déchèteries 2020 : 2 493.89 T

Déchets verts des professionnels 2022 : 748.08 T

Déchets verts des professionnels 2021 : 943.95 T

Déchets verts des professionnels 2020 : 785.73 T

Afin d'éviter de ne pas dépasser la capacité de traitement de la plateforme de compostage, qui est de 9 000T, tous les déchets verts des déchèteries n'y sont pas traités.

Depuis 2020, le SMLA a signé un marché, avec Astradec (Wizernes), Terralys (Escoeuilles) et la société PACCOU (Lederzeele) pour le traitement des déchets verts excédentaires. Sur ces plateformes 6 477.48 tonnes ont été traitées (en 2021, 7 720.31 tonnes).

mode de traitement en compostière en 2022



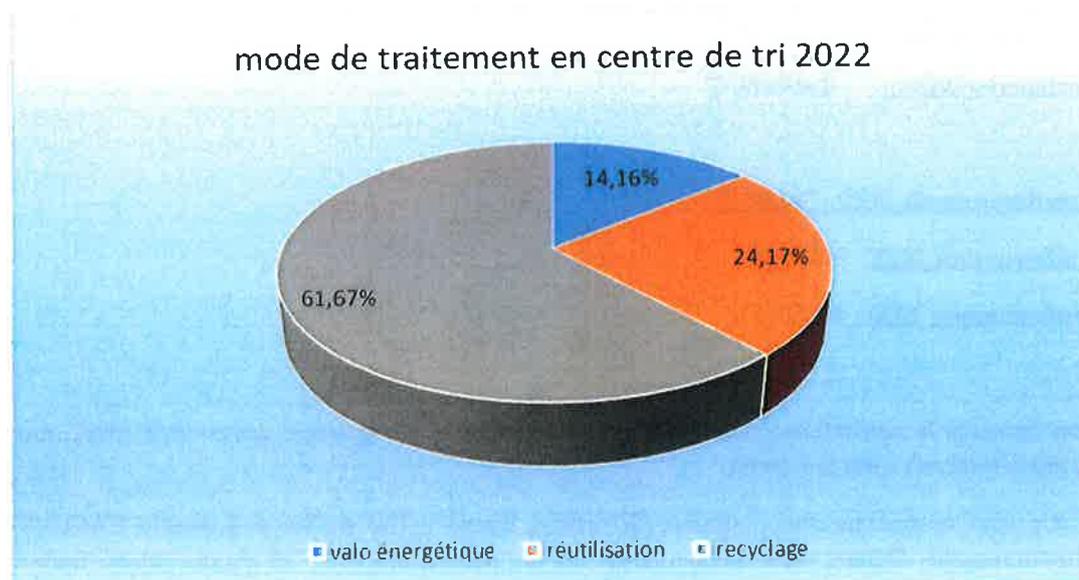
→ Le Centre de tri

En 2022, il a fonctionné normalement.

Exemples de différents flux :

	2018	2019	2020	2021	2022
Déchets entrants	7 807.70	6 941.68	6 180	6 746.94	6 385.100
Tonnage verre	2 271.42	2 167.68	1 991.3	1 281.74	2 010.94
Tonnage refus	1 109.64	1 033.72	1 277.58	1 152.14	1 178.60
Taux de refus de tri	14.21%	14.89%	20.67%	17.00%	18.46%
Tonnage sortant hors refus hors verre	7 680.12	6 987.33	6 991.98	6 011.77	5 131.19

mode de traitement en centre de tri 2022



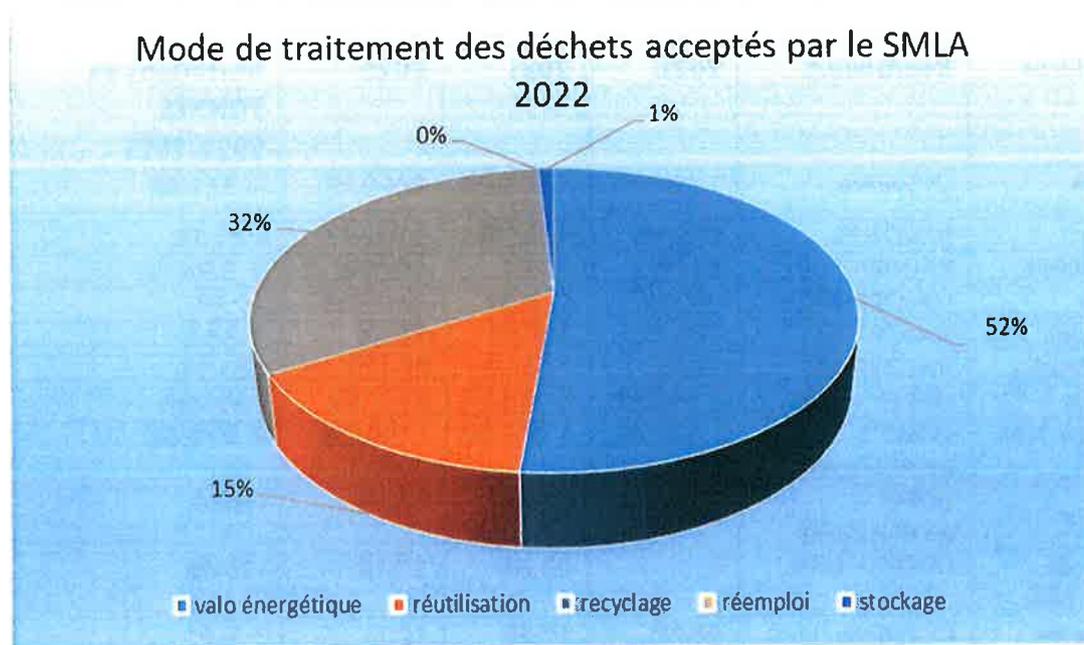
Voici la variation des flux sortants 2022 / 2021 :

	Matières	Repreneurs	2022	2021	2020	Variations en TONNES 2022/2021
TRI	Verre	OI France	1 930.64	1 379.06	2022.48	+ 551.58
	Acier	BAUDELET	292.44	336.78	310.686	- 44.34
	Aluminium	BAUDELET	51.16	47.22	29.778	+ 3.94
	PEhD	VALORPLAST	207.40	215.34	152.683	- 7.94
	PET clair	VALORPLAST	604.54	549.34	487.9	+ 55.2
	PET foncé	VALORPLAST	68.34	120.10	85.199	- 51.76
	Papier 1.11	UDREP – RDM	2 186.89	2 614.52	2277.02	- 427.63
	Carton 1.04	UDREP – gondardenne	1 850.36	1 371.30	1188.78	+ 479.06
	ELA	UDREP – gondardenne	71.24	74.54	50.10	- 3.30
	Gros de mag 1.02	UDREP – RDM	0	25.66	27.10	-25.66
	SUR TRI	Verre de ligne	OI France	23.77	17.50	17
Refus AMV (pile D3E)		Déchèteries	2.50	1.46	1.96	+ 1.04
Sacherie		VALLORPLAST	108.70	86.48	67.138	+ 22.22
Pots et barquettes		VALLORPLAST	105.18	81.84	37.643	+ 23.34
REFUS DE TRI		SMFM	1 178.60	1 152.14	1 277.58	+ 26.46

Il est rappelé que le verre de ligne est le verre collecté dans les bacs de recyclage. Ce verre n'est pas un refus dès lors que les EPCI déposent toujours du verre collecté en porte à porte.

En 2022, Les pots et barquettes sont triées mais ne sont pas soutenus puisque que les 2 EPCI ne sont pas en ouverture de consigne. Lors du lancement du dernier appel d'offres, il a été décidé que ces résines ne seraient pas traitées comme des refus. Aussi, Vallorplast a accepté de les traiter. Si les recettes sont positives, elles sont reversées au SMLA et en cas de recettes négatives, le SMLA paye le sur-tri. En 2022, le sur-tri a été réalisé et a permis de dégager des recettes.

3.2 Performance de valorisation globale



3.3 Origine du déchet – Public accueilli

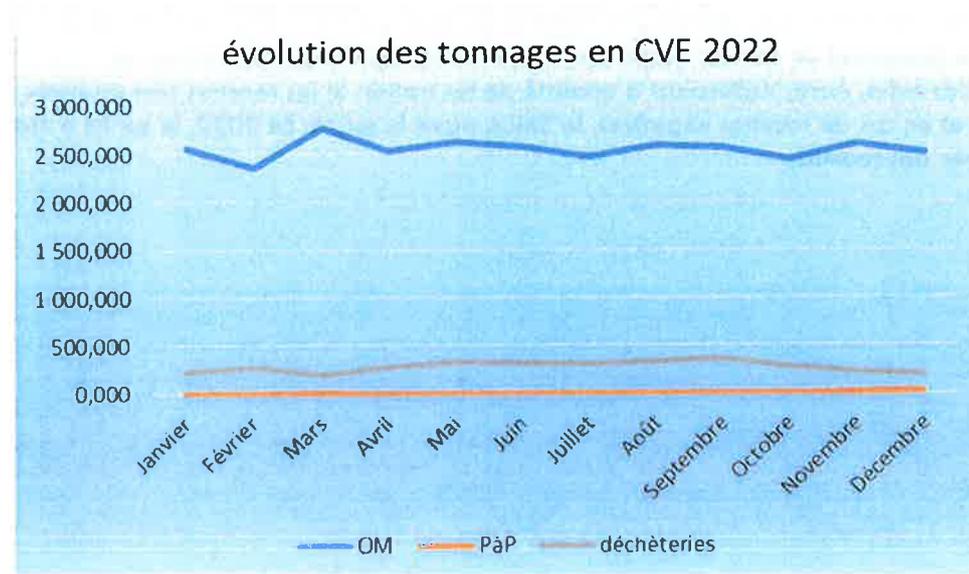
En Centre de Valorisation Energétique

En C.V.E., les déchets collectés proviennent majoritairement des ménages.

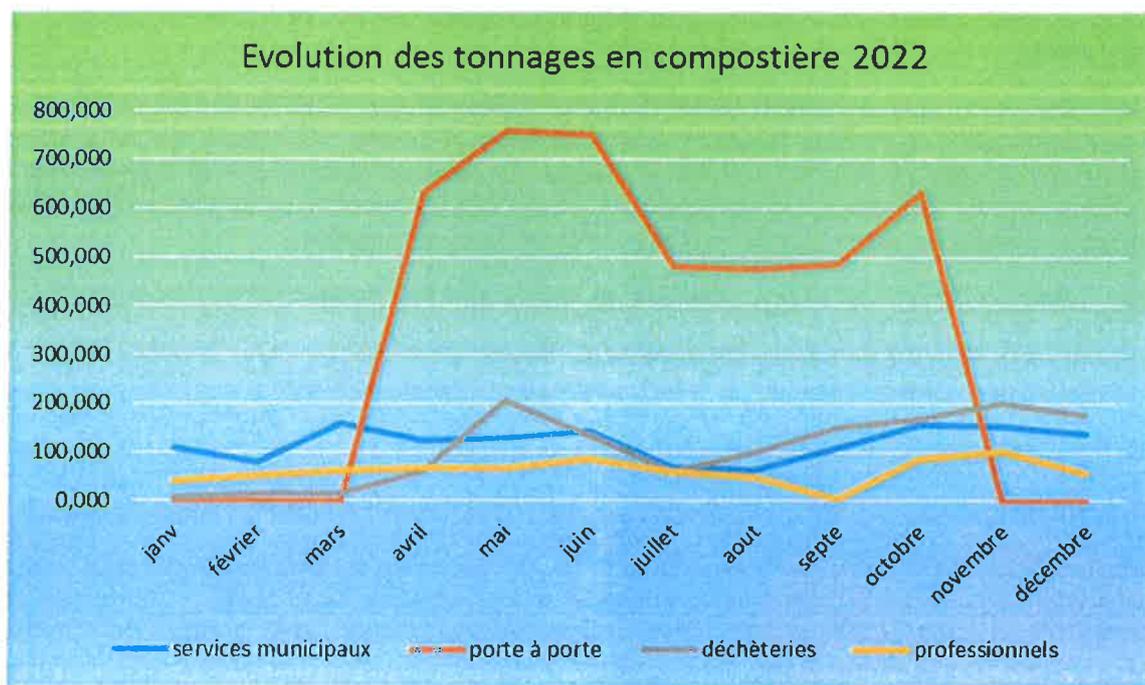
Toutefois, certains apports, au niveau de la C.A.P.S.O., se font, en redevance spéciale, auprès de certains professionnels. Les encombrants des déchèteries proviennent majoritairement des ménages.

On peut considérer que 5 à 7 % des encombrants déposés en C.V.E., le sont par des artisans autorisés à se rendre dans en déchèteries.

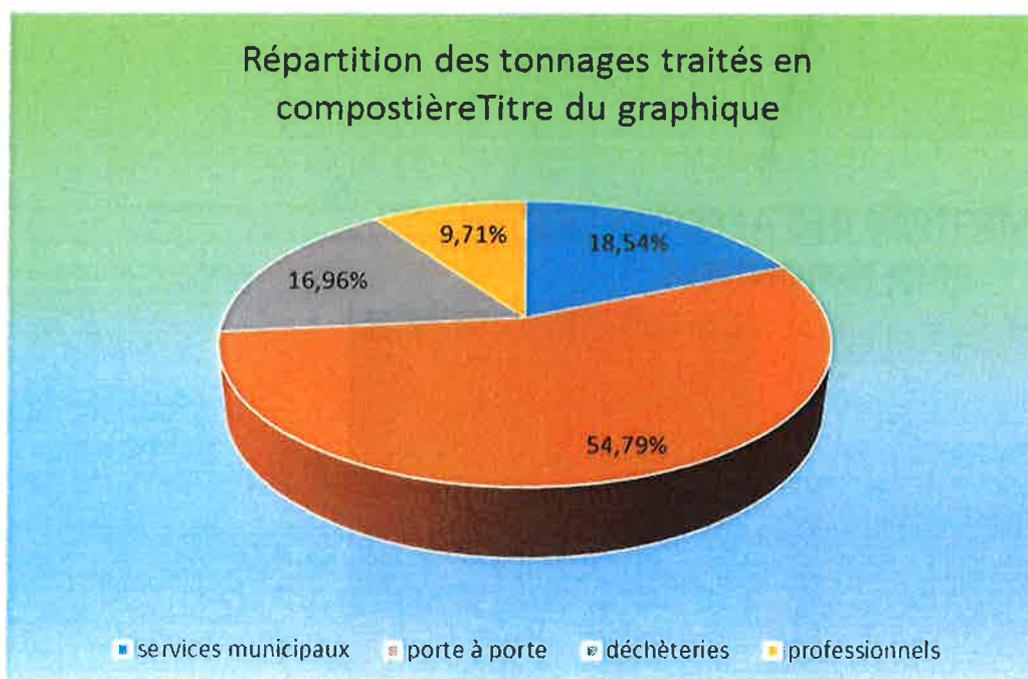
Les encombrants collectés en porte à porte ne proviennent que des ménages.



En Compostière



En saison d'été, les apports en porte à porte ne permettent pas le traitement de l'intégralité des déchets verts de déchèterie sur la plateforme car le SMLA est limité à 9 000 t annuelles.



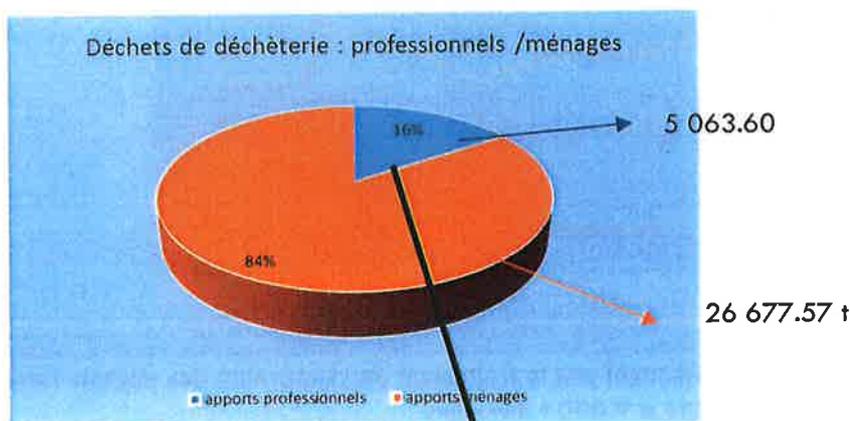
En déchèterie

Les ménages déposent les déchets autorisés, sans limite de tonnage et de volume. En 2022, chaque déchèterie a disposé d'une ou plusieurs benne(s) Eco-Mobilier. Cela facilite le travail et diminue le maniement par les gardiens d'objets lourds.

Les professionnels quant à eux, peuvent accéder à nos sites, pour y déposer tous types de déchets sauf les Déchets Ménagers Spéciaux. Ils ne sont pas limités en volume, toutefois, le premier m3 déposé leur est gratuit et les suivants leurs sont facturés 15.30 € TTC par m3. Le nombre d'artisans est constant mais les apports sont ciblés (gravât, plâtre, bois de démolition). Les tonnages sont estimés en augmentation, et les artisans n'hésitent pas à visiter plusieurs déchèteries pour vider leurs camions et éviter ainsi la facturation.

Depuis 2020, les communes peuvent accéder gratuitement et directement aux déchèteries les plus proches.

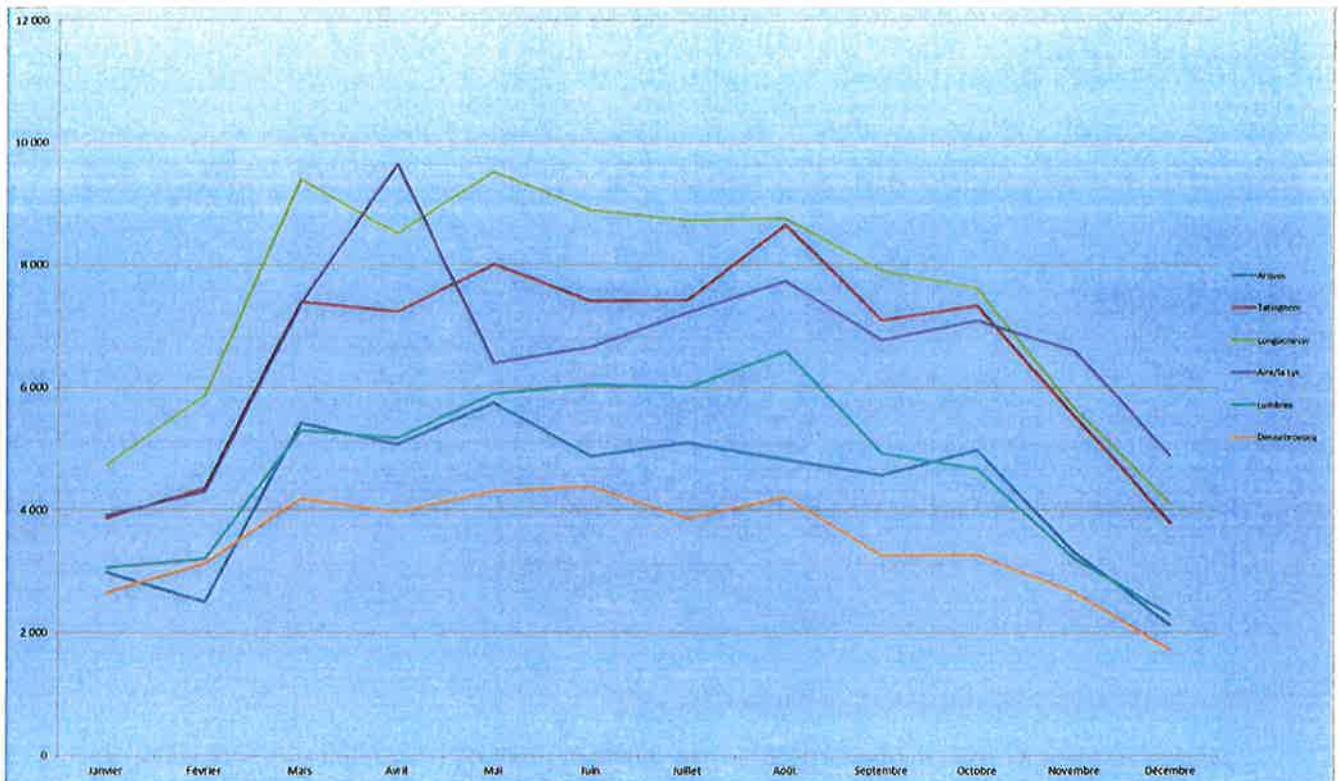
Leurs apports doivent être exclusivement constitués des déchets trouvés sur la voie publique (encombrants, D.3.E., ...). En revanche, leurs déchets liés à leur activité ne sont pas admis en déchèterie.



RÉPARTITION DES APPORTS DES PROFESSIONNELS



Fréquentation en 2022 :



En 2022, 395 666 personnes se sont rendues dans les déchèteries du SMLA, en 2021, 415 278 personnes étaient passées en déchèterie.

En centre de tri

Les apports ne sont issus que de la collecte en porte à porte, auprès des ménages et des entreprises.

PARTIE 2 LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Chapitre 4 – Modalité d'exploitation du service public de gestion des déchets

4.1 Organisation

Année 2020	OMR	Recyclables Porte à porte	Carton journaux	Verre	Encombrants (porte à porte)	Déchèterie	Déchets verts prof.	Déchets verts municipaux
Fréq.	C1	C2			A la demande			
Collectes et contenants	Conteneurisation Régie et Prestataires EPCI	Conteneurisation Régie et Prestataires EPCI	PAV EPCI Prestataires	PAV EPCI Prestataires	EPCI	Régie	Régie compostière	Régie compostière
Trait.	Incinération délégation SMFM	Centre de tri Exploitation marché public	Géré /EPCI	Géré/EPCI	Géré/EPCI	Régie Prest. extérieurs	Régie	Régie

4.2 Population desservie et quantité de déchets collectés

Les tonnages repris sont comptabilisés sur le lieu de collecte et non de traitement (déchets verts, encombrant, refus de tri) :

	CVE		Centre de tri hors verre		Déchèteries		Compostière**
	CAPSO	CCPL	CAPSO	CCPL	Avec gravât	Sans gravât	
Pop desservie 2022	107 842	24 618	107 842	24 618	132 460	132 460	132 460
Tonnage 2022	25 448.18	5 231.866	5 301.02	1 084.08	31 741.17	21 959.24	6 395.31
Kg/hab collectés 2022	235.98	212.52	49.20	44.00	239.60	165.80	48.28
Population desservie 2021	107 895	24 634	107 895	24 634	132 529	132 529	132 529
Tonnages 2021	26 402.54	5 474.74	5 612.14	1 134.80	35 271.83	24 994.78	8197.94
Kg/hab collectés 2021	241.60	217.99	52.00	45.20	266.14	188.60	61.90
Variation 2021/2022							
	-2.32%	-2.51%	-5.38%	-2.65%	-9.97%	-12.09%	-22.00%

** hors déchets verts des déchèteries

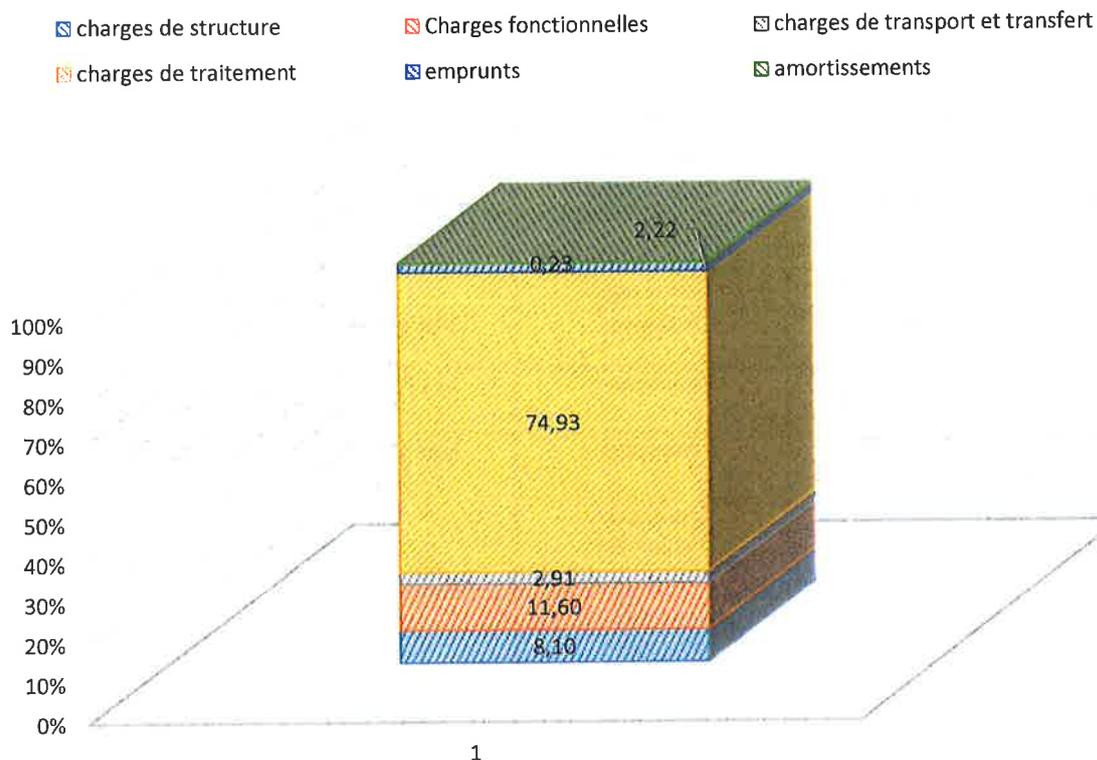
4.3 Montant annuel des principales prestations confiées à des tiers

	Prestataire		Montant 2022 (en €)	Montant 2021 (en €)	Date de fin de marché
OMR+ enc pâp	SMFM	Incinération	4 121 435.00	4 169 315.97	Délégation
Refus de tri	SMFM	Incinération	89416.00	81 856.86	Délégation
Recyclables	Recup'Aire	Tri	1 409 761.12	1 411 533.97	31/12/2022
Déchets verts compostière	ASTRADEC	Broyage/criblage /arrosage	94 740.25	102 563.20	30/11/2023
Déchets verts déchèterie	TSB	Transport	140 966.47	92 126.82	31/01/2024
Déchets verts	Terralys/Astradec/P accou	Traitement	131 054.00	167 587.76	31/01/2024
Encombrant	Astradec	Transport	600 821.25	695 645.47	31/01/2024
Plâtre laine de verre		Transport/ Traitement			
Bois					
Gravats					
Carton	PAPREC	Transport	4 502.25	3 979.33	31/01/2024
Carton	Recup'Aire	Tri	56 324.44	52 318.80	31/12/2022
DDS	Chimirec	Transport/ Traitement	55 160.39	59 202.42	31/01/2024
Ferraille	Baudelet	Transport	19 986.17	26 794.56	31/01/2024
Encombrants	Traitement	SMFM	297 787.21	337 632.81	Délégation
En euros			7 021 954.55	6 504 912.51	+517 042.04

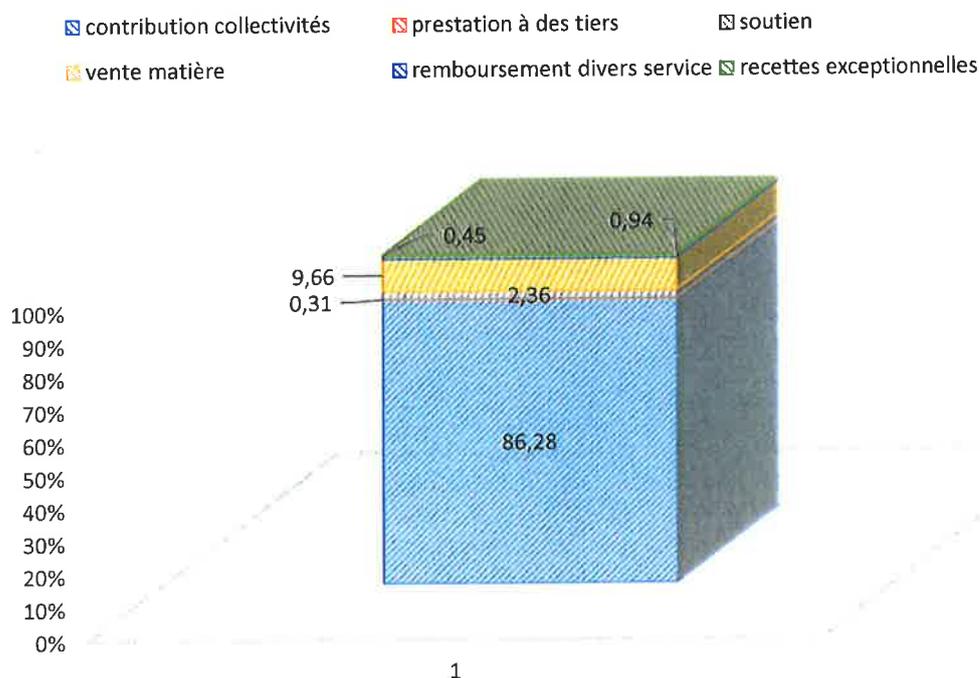
Chapitre 5 – Structure des coûts

5.1 Nature des produits et des charges

RÉPARTITION DES CHARGES 2022 EN %



RÉPARTITION DES PRODUITS 2022 EN %



.2 Coût total du service SMLA

Poste des charges / en euros en 2022	Général	Déchèterie	CVE	Centre de tri	Compostière
Charges de structure	398 401.53		337 773.00		
Charges fonctionnelles		981 323.93		9 128.28	63 190.29
Charges de transport		244 921.95			47 692.65
Charges de traitement		1 157 641.13	3 783 662.00	1 499 177.12	228 336.94
Emprunts		201 768.36			
Amortissements	130.78	14 390.72		916.90	5 586.31
Cout global	398 532.31	2 737 106.09	4 121 435.00	1 509 222.30	316 905.14
Nbre d'habitants pris en compte	132 460	132 460	132 460	132 460	132 460
Prix à l'habitant	3.01	20.66	31.11	11.39	2.39

Poste des charges (2021)	Général	Déchèterie	CVE	Centre de tri	Compostière
Charges de structure	391 382.80		337 949.00		
Charges fonctionnelles		862 365.92		10 327.50	60 521.95
Charges de transport		191 011.74			42 107.97
Charges de traitement		1 511 080.20	3 804 650.00	1 500 061.87	263 443.00
Emprunts		218 068.05			
Amortissements	130.78	14 101.72			5 586.31
Cout global	391 513.58	2 796 627.63	4 142 599.00	1 510 389.37	371 656.23
Habitant pris en compte	132 529	132 529	132 529	132 529	132 529
Prix à l'habitant	2,95	21.10	31.26	11.40	2.80

Les 2 EPCI prennent en charge 8 642 38.64, ce qui signifie que le service coute en à l'Habitant de la CAPSO et de la CCPL

Coût par habitant du service

68.57 euros (1)

En 2021 – 69.52 euros

Coût aidé (2)

66.77 euros/habitant

(1) coût par habitant = cout global hors reversement
Des recettes de vente matières aux EPCI

(2) coût aidé = coût global – soutiens des
éco-organismes et subventions



Coût net (3)

58.12 euros/habitant

En 2021, 60.73 euros

(3) coût net = cout global - soutiens - recettes de vente matières - subventions - prestations à
des tiers- recettes exceptionnelles.

L'habitant de la CAPSO et de la CCPL verse en moyenne à travers la participation CAPSO et CCPL : **65.70€**
(pour mémoire en 2021 68.26€)

L'habitant de la CAPSO et de la CCPL reçoit en moyenne **8.17€** de reversement vente matière de déchèterie
et de centre de tri.

Ce qui signifie que le cout réel de traitement des déchets est en moyenne de **57.53€** à l'habitant.

Le SMLA ne touche pas les soutiens CITEO (Centre de tri) qui sont versés directement aux E.P.C.I, ni la vente
des plastiques du centre de tri.

Leviers économiques :

Depuis 2021, toutes les déchèteries ont séparé les DMS soutenus par l'Eco organisme Eco-DDS des autres
DMS. Ce travail supplémentaire en déchèterie a permis de faire une économie sur le transport et le
traitement en 2022 de **115 530.05€**.

Les bennes éco-mobilier ont permis de faire une économie sur le traitement et le transport d'un montant de
330 744.50 euros auxquels il faut ajouter le soutien qui s'est élevé à 41 254.99 comptabilisé dans les
recettes 2022 et 40 771.34 qui seront comptabilisées en 2023.

Le fait d'assurer une partie du transport (2 camions depuis octobre), le SMLA **a économisé 355 000 euros** en
2022.

PARTIE 3 ANNEXES

FREQUENTATION DES DECHETERIES 2022

	Arques	Tatinghem	Longuenesse	Aire/la Lys	Lumbres	Dennebrœucq	Total
Janvier	2 975	3 871	4 728	3 910	3 053	2 652	21 189
Février	2 498	4 356	5 858	4 300	3 192	3 130	23 334
Mars	5 414	7 395	9 392	7 364	5 289	4 186	39 040
Avril	5 062	7 234	8 512	6 415	5 171	3 975	36 369
Mai	5 739	8 007	9 511	6 394	5 891	4 313	39 855
Juin	4 872	7 411	8 887	6 659	6 044	4 384	38 257
Juillet	5 097	7 422	8 731	7 219	5 991	3 871	38 331
Août	4 817	8 655	8 753	7 735	6 587	4 216	40 673
Septembre	4 558	7 100	7 900	6 770	4 914	3 264	34 506
Octobre	4 970	7 329	7 619	7 084	4 672	3 273	34 947
Novembre	3 311	5 535	5 663	6 601	3 201	2 657	26 968
Décembre	2 116	3 786	4 103	4 881	2 288	1 714	18 888
Totaux	51 424	78 101	89 657	75 332	56 293	41 635	392 442
Chiffres 2021	58 399 (- 11.94)	81 720 (4.43%)	97 685 (-8.22%)	75 880 (-0.7%)	61 852 (-4.14%)	39 742 (+4.76%)	415 278 (-5.50%)

FREQUENTATION DES DECHETERIES DU SEVADEC PAR LES HABITANTS DE NOS COMMUNES

Commune	Nbre de passages annuels pour services municipaux, particuliers, professionnels	Nombre d'Habitants
Audrehem	1191	534
Bayenghem les Eperlecques	1295	1 002
Bonningues les Ardres	1797	639
Clerques	1121	327
Journy	17570	279
Nordausques	2112	1315
Nort Leulinghem	325	258
Rebergues	818	367
Tournehem sur la Hem	3229	1 400
Zouafques	1521	593
Total	13979	

TONNAGES RECUS EN DECHETERIES EN 2022

Tonnage des déchets reçu en déchèterie en 2022	Arques	St Martin les Tattinghem	Langennesse	Aire sur la Lys	Lumbres	Dennebreucq	Total
Encombrants	375.40	630.12	752.3	573.1	529.5	486.16	3346.58
Végétaux	1275.86	1588.78	1400.31	1244.62	1411.68	858.68	7779.93
Gravats	1466.25	1762.66	3057.59	1376.72	1259.44	589.27	9512.34
Papier Carton	105.34	131.62	179.76	101.78	98.8	50.24	667.54
Bois	376.56	645.34	645.69	401.82	533.32	415.06	3017.79
Métaux	135.34	197.68	261.38	160.54	187.18	152.2	1094.32
Plâtre	0	216.14	370.52	182.32	158.5	128.2	1055.68
Laine / complexe isolant	0	82.02	149.52	57.56	70.06	72.34	431.5
Mobilier	393.9	604.46	875.66	555.5	426.02	288.34	3143.88
D3E	135.55	190.2	232.49	142.27	185.42	127.36	1013.29
D.M.S. HORS ECO DDS	18.76	28.32	24.05	11.75	23.06	18.37	124.31
D.M.S. ECO DDS	16.83	31.39	33.54	14.83	24.06	13.07	133.72
Piles	0.62	0.94	1.47	0.81	1.03	0.54	5.41
Lampes / Néons	0.50	0.84	0.70	0.25	0.70	0.33	3.32
Pneus	0	18.85	21.02	5.85	17.09	9.19	72
Total	4 300.91	6 129.36	8 006	4 829.72	4 925.86	3209.76	31401.61